Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_30-DE

Délibération n°30-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération demande de fonds de concours – acquisition d'un ordinateur pour les élus

Date de la convocation
Mardi 09 juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11		10

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 16 juin 2026
L'An deux mille vingt-six le 16 juin 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, Clément BRIEST

Etaient représentés :

Etaient absents excusés :
Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance
Monsieur Clément BRIEST

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

2026/30 DÉLIBÉRATION DEMANDE DE FOND DE CONCOURS ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LES ÉLUS

Monsieur le maire Michel SINEAU demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès de la C.C.P.O.H. concernant achat d'un ordinateur pour le poste d'élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communautés de Communes Des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la commune de Roberval comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Roberval souhaite procéder à changer l'ordinateur du poste d'élus, il est envisagé de demander un fond de concours à la Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le poste de secrétaire nécessite un équipement informatique adapté et fonctionnel,

Considérant le remplacement / l'acquisition d'un moniteur informatique devenu obsolète

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_30-DE

Délibération n°30-2026

Ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de demander une subvention dans le cadre du fond de concours à la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer à l'acquisition d'un achat d'un ordinateur pour le poste d'élus, à hauteur de **636,47 € H.T.**

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 16 juin 2026
Le deuxième adjoint au Maire Christian VAN WETTEREN

